

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 5 août 2004

EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME ET TAUX FLOTTANT DE MARGE SUR PRODUITS INDICIELS

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) établit les exigences de marge sur les contrats à terme ainsi que les taux flottants de marge sur les produits indiciels, et modifie ceux-ci lorsque les conditions du marché le justifient. Compte tenu de l'évolution récente de ces conditions, la Bourse, en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), a déterminé que les taux de marge des contrats à terme soient modifiés de la façon suivante :

CONTRATS À TERME	TYPE DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
ONX - 30 jours sur le taux « Repo » à un jour	Spéculateur	650 \$	650 \$
	Contrepartiste	600 \$	600 \$
BAX - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Spéculateur	650 \$	550 \$
	Contrepartiste	600 \$	500 \$
CGZ - Obligations du gouvernement du Canada de deux ans	Spéculateur	500 \$	500 \$
	Contrepartiste	400 \$	400 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Spéculateur	2 000 \$	1 900 \$
	Contrepartiste	1 900 \$	1 800 \$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Spéculateur	4 000 \$	3 800 \$
	Contrepartiste	3 900 \$	3 600 \$
SXA - Indice plafonné aurifère S&P/TSX	Spéculateur	3 400 \$	3 300 \$
	Contrepartiste	3 200 \$	3 200 \$
SXB - Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	Spéculateur	900 \$	950 \$
	Contrepartiste	800 \$	900 \$
SXH - Indice plafonné de la tech. de l'information S&P/TSX	Spéculateur	1 700 \$	1 500 \$
	Contrepartiste	1 600 \$	1 400 \$
SXY - Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	Spéculateur	1 800 \$	1 900 \$
	Contrepartiste	1 700 \$	1 800 \$
FNT - Corporation Nortel Networks	Spéculateur	27,00 %	27,50 %
	Contrepartiste	24,00 %	24,50 %

Circulaire no : 104-2004

Voici un résumé des divers taux de marge sur les contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR INDICES ET SUR ACTIONS					
	SXF	SXA	SXB	SXH	SXY	FNT
SPÉCULATEUR ¹ (position simple)	3 800 \$	3 300 \$	950 \$	1 500 \$	1 900 \$	27,50 % ²
CONTREPARTISTE ¹ (position simple)	3 600 \$	3 200 \$	900 \$	1 400 \$	1 800 \$	24,50 % ²
POSITIONS APPARIÉES	350 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	5 \$

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT			
	ONX	BAX	CGZ	CGB
SPÉCULATEUR ¹ (position simple)	650 \$	550 \$	500 \$	1 900 \$
CONTREPARTISTE ¹ (position simple)	600 \$	500 \$	400 \$	1 800 \$
POSITIONS APPARIÉES	132 \$	146 \$	200 \$	200 \$

1. L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contreparties véritables, tels que définis dans les Règles et Politiques de la Bourse.
2. Les exigences de marge du FNT sont exprimées en terme de pourcentage et doivent être appliquées en utilisant le prix de règlement du contrat à terme.

En ce qui concerne les taux flottants de marge sur produits indiciaires, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX FLOTTANT DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
Panier de titres de l'indice S&P/TSX 60	4,75 %	4,50 %
Unités de participation indiciaire du S&P/TSX 60	4,50 %	4,25 %

Ces nouvelles exigences de marge **entrent en vigueur à la fermeture des marchés vendredi le 6 août 2004.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Frank Barillaro, analyste principal, Surveillance des marchés, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 240, ou par courriel à l'adresse fbarillaro@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation